

## Conseil d'Administration du Lycée Français International de Tokyo

18/10/2018 17h30-22h30 (réunion : 17h30-20h55, échanges informels : 20h55-22h30)

- Compte rendu subjectif et non officiel, par François Roussel conseiller consulaire

Le 18 octobre 2018, j'ai participé au Conseil d'Administration du Lycée Français International de Tokyo, présidé par Bruno Valéry, coordonnateur régional délégué de l'AEFE pour la zone Asie-Pacifique. J'ai retrouvé avec plaisir cette instance où je siégeais il y a dix ans comme président de l'Association des Familles (AF-fcpe).

1. Points financiers
2. Voyages scolaires
3. Projet immobilier et avenir du LFI Tokyo
4. Divers

### 1. Points financiers

Modifications du **Règlement financier** : avec les représentants des Parents d'élèves (FLT-fapée : <https://www.familles-lycee-tokyo.com/fr/>) j'ai plaidé pour le **maintien du remboursement des repas de cantine non pris en cas d'absence de plus d'une semaine pour maladie**, et pour le **maintien de la remise bénéficiant aux demi-pensionnaires participant à des voyages scolaires** (remboursement des repas non pris à la cantine afin d'éviter une double facturation des repas), qui ont finalement été **obtenus**.

Nouvelle règle de facturation de la scolarité : désormais **tout trimestre commencé sera dû** en entier. Les enfants venant du système japonais ne seront pas pénalisés par cette mesure puisqu'ils s'inscrivent généralement début avril, soit au début du 3e trimestre.

Concernant les recettes du Lycée, le succès du **Plan de contribution** a été souligné. Ce dispositif permet à des entreprises dont des employés scolarisent leurs enfants au LFI Tokyo, au lieu de verser des frais de scolarité, de cotiser sous forme de dons utilisés pour des investissements. Un système avantageux à la fois pour les entreprises concernées, qui bénéficient de déductions fiscales conséquentes, et pour le Lycée, la cotisation étant supérieure de 50% au montant normal des frais de scolarité. D'après certains membres du CA il reste cependant possible de rendre le Plan de contribution encore plus performant : une perspective très positive si elle permet d'alléger la charge financière des familles.

### Voyages scolaires

Les **10 projets de voyages scolaires** validés en Conseil d'établissement ont été adoptés. Classes vertes, classe de découverte et classe de neige en Primaire ; voyages au Japon et hors du Japon en Secondaire : Hiroshima, Ôshima, Singapour (échange avec le Lycée américain pour les élèves de 1e section OIB américain), Shanghai (basket-ball), Taipei (Nuit du code), Kuala Lumpur (rencontres

théâtrales). Cette liste montre toute la richesse des projets pédagogiques proposés et l'engagement des enseignants concernés : **qu'ils en soient ici remerciés.**

Pour tous ces voyages la contribution demandée aux familles respecte les plafonds fixés dans la **Charte des voyage** du Lycée (50 000 yens pour un voyage au Japon, 100 000 yens hors Japon). J'ai rappelé, avec les Parents d'élèves, l'importance de ces **garde-fous financiers**, car pour de nombreuses familles la simple scolarisation d'un enfant au LFI Tokyo représente déjà de grands sacrifices financiers. (Rappelons que le plafond a déjà quadruplé récemment, passant entre 2004 et 2015 de 25 000 yens à 100 000 yens dans le cas d'un voyage hors du Japon).

L'assemblée a mis l'accent sur l'importance de la **recherche de financements extérieurs complémentaires**, notamment dans le cas des **déplacements sportifs internationaux**, dont le nombre pourrait augmenter encore dans le futur, suite à la signature par l'AEFE (Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger) d'une convention avec l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire).

Le Proviseur a insisté sur le rôle de la **Caisse de solidarité**, qui doit permettre qu'aucun élève ne soit privé de voyage scolaire pour des raisons financières. L'existence de la Caisse de solidarité doit être mieux connue.

→ Parents d'élèves du LFI Tokyo, que vous que vous bénéficiiez ou non d'une bourse scolaire, **quand le prix d'un voyage scolaire vous semble impossible à assumer ou demander un trop gros sacrifice, faites appel sans aucune hésitation à la Caisse de solidarité du Lycée.** La démarche est simple et chaque dossier est étudié attentivement dans la plus stricte confidentialité.

## **Projet immobilier et avenir du LFI Tokyo**

Face à une **montée des effectifs** de 5% par an environ (qui est plutôt bon signe pour le Lycée !) et à la saturation des locaux actuels, une réflexion est en cours pour trouver des solutions d'**extension** du Lycée. À cet effet une « **Conférence d'Orientation Stratégique** » (COS) se tiendra à Tokyo début novembre pour définir le cadre du ou des projet(s) envisageable(s). Vu son importance et ses implications pour la communauté française du Japon, **j'ai demandé à ce que les conseillers consulaires, vos représentants élus, soient aussi invités à y participer. Demande qui a été acceptée.**

Par ailleurs, après la remise du rapport de Mme Cazebonne (députée) et de celui de l'Inspection générale du MEAE, **des mesures devraient être prises courant décembre 2018 par le gouvernement** concernant l'évolution du réseau des écoles françaises à l'étranger. On saura alors s'il y a un impact sur le LFI Tokyo.

→ Si ce n'est déjà fait, vous pouvez encore répondre à la **Consultation sur l'enseignement français à l'étranger** : <https://goo.gl/zpEbMe>

(ouverte aux parents d'élèves présents ou passés du LFI Tokyo, aux parents d'enfants non scolarisés dans le système français, aux enseignants, aux anciens élèves, aux élèves actuels...)

**Info : liste d'attente.** En raison de la saturation de certains niveaux, 21 enfants sont actuellement sur liste d'attente en Primaire, dont 16 Japonais et **1 Français** (en petite section). NB : la loi française donne obligation aux écoles françaises à l'étranger de scolariser les enfants français "sous réserve des places disponibles".

**Info : recrutements.** Pour suivre l'augmentation des effectifs (et remplacer les départs) **36 nouveaux personnels** ont rejoint le LFI Tokyo à cette rentrée (NB : pas forcément à temps pleins). Par ailleurs, en 2019-2020, le Lycée prévoit de garder le même nombre qu'aujourd'hui d'enseignants sur un statut de "résidents" ou "d'expatriés" - ce qui est plutôt une bonne nouvelle dans le contexte actuel.

## Divers

**Inventaire annuel** : l'obligation légale (japonaise) de procéder à un inventaire périodique des livres possédés par le Lycée occasionne une charge de travail importante dans les services concernés. Pour atténuer ses répercussions il sera fait appel à des stagiaires recrutés à l'extérieur et à des élèves bénévoles (travail pris en compte en "heures de vie communautaire" sur leur bulletin scolaire).

**Tokuzô (特定公益増進法人)** : les démarches restent en cours pour l'obtention par le Lycée de ce statut qui lui permettrait, le cas échéant, de recevoir davantage de dons (donnant droit à des avantages fiscaux pour les particuliers comme pour les entreprises).

Enfin, au sujet du conflit entre le personnel et la direction du LFI Tokyo, qui avait entraîné en avril dernier la démission collective des représentants du personnel de la totalité des instances du LFI Tokyo : en tant que conseiller consulaire je ne peux que me réjouir de constater que le **dialogue a été renoué**, en souhaitant qu'il permettra d'aboutir à des solutions pérennes.